## Modèle de termes de référence

## Groupe de travail technique pour la mesure statistique des flux financiers illicites

### Introduction

* 1. Les flux financiers illicites (FFI) menacent la capacité des pays à réaliser l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) en détournant des ressources du développement durable et inclusif. C'est également le cas en [nom du pays]. Ces risques ont été identifiés dans la cible 16.4 de l'Agenda 2030 qui appelle à "réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d’armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée d'ici à 2030". En juillet 2017, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté un cadre d'indicateurs des ODD dont l'indicateur 16.4.1 vise à mesurer la "valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants". Le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement appelle de la même manière à redoubler d'efforts pour réduire significativement les FFI d'ici 2030.
	2. Le [nom du pays] est principalement exposé aux [FFI fiscaux et commerciaux, tels que l'évasion fiscale, la falsification des prix du commerce, le transfert de bénéfices des multinationales, et les FFI provenant d'activités de type vol et exploitation, des marchés illégaux et de la corruption]. [Décrivez brièvement les initiatives et mécanismes nationaux clés visant à endiguer les FFI]
	3. Les FFI doivent être mesurés pour comprendre les flux, les destinations et les motivations qui y sont liés, et pour concevoir et mettre en œuvre des mesures efficaces visant à freiner les FFI. Les FFI influencent également le produit intérieur brut (PIB) et d'autres statistiques clés, ce qui entraîne une mauvaise mesure ou une mauvaise interprétation du développement économique. La CNUCED et l'ONUDC, en tant que gardiens de l'indicateur 16.4.1, ont élaboré des directives méthodologiques pour mesurer les différents types de FFI. Celles-ci sont destinées aux autorités statistiques et autres autorités nationales ayant pour mandat de collecter et d'accéder aux données pertinentes. Le [Nom du pays] participe à l'essai pilote de ces méthodes sous les conseils et le renforcement des capacités fournis par le Projet CEA/CNUCED/ONUDC : *Définir, estimer et diffuser les statistiques sur les FFI en Afrique*.
	4. Les FFI laissent très peu de traces dans les registres officiels et ces données sont éparpillées dans des données détenues par les autorités nationales et d'autres sources. La mesure des nombreux types de FFI dans un seul indicateur nécessite une collaboration étroite au sein du système statistique national (NSS) et avec les détenteurs de données administratives et privées, sous la coordination de l'institut national de la statistique. La compilation de l'indicateur 16.4.1 des ODD est une activité technique et statistique qui doit être réalisée de manière indépendante, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle[[1]](#footnote-1).
	5. Compte tenu de ces développements, un groupe de travail technique pour la mesure statistique des flux financiers illicites (GTT-FFI), composé de statisticiens et d'autres experts nationaux, sera mis en place. [Décrivez les modalités de travail spécifiques au pays, par exemple, quelle agence assure le secrétariat et comment les résultats du GTT-FFI seront diffusés ou discutés dans le pays]

### Objectif

* 1. L'objectif du groupe de travail technique est d'établir les bases de la mesure statistique des FFI en [nom du pays] conformément aux normes et méthodes internationales pour le reporting sur l'Agenda 2030, comme suit :
		1. Fournir une plate-forme pour la collaboration entre les autorités nationales et promouvoir la consultation des intervenants ;
		2. Construire une infrastructure de données pour le suivi national des FFI dans le contexte de l'Agenda 2030 ; et
		3. Renforcer la capacité des autorités nationales à mesurer et surveiller les FFI, dans un effort coordonné, à l'appui de la politique nationale de lutte contre les FFI.

Le GTT-FFI travaillera en collaboration internationale, en s'appuyant sur les normes statistiques internationales et les orientations fournies par la CNUCED, l'ONUDC et le CEA, et en échangeant les meilleures pratiques avec d'autres pays impliqués dans la mesure statistique des FFI.

###  Activités prévues et résultats

* 1. Le GTT-FFI réalisera les activités suivantes :
		1. Discuter des mandats, de l'expertise et des relations des autorités nationales et des autres parties prenantes concernant les différents types de FFI. Convenir des rôles des autorités et des modalités de collaboration ;
		2. Prendre en compte les connaissances, les informations et les estimations existantes sur les FFI et évaluer les risques et l'exposition aux FFI en [nom du pays] ;
		3. Examiner les données dont disposent les autorités nationales, y compris l'accès à d'autres données administratives ou privées en considérant les cadres juridiques ;
		4. Évaluer la capacité statistique actuelle des autorités nationales et identifier les besoins prioritaires de développement ;
		5. Orienter la planification des essais pilotes, y compris la sélection des FFI à mesurer en priorité, et convenir d'une répartition des tâches entre les agences ;
		6. Contribuer à la collecte de connaissances, d'expertise, d'outils et de ressources à usage national, partager l'expertise et examiner les besoins de formation et les orientations disponibles ;
		7. Fournir un organe de réflexion pour la discussion des défis et des résultats des essais pilotes en cours de travail, examiner les progrès et les résultats ;
		8. Organiser des réunions, si nécessaire, pour informer et faire participer les intervenants et les autres autorités nationales aux plans, aux progrès et aux résultats des travaux, ainsi qu'aux défis et à l'importance de la mesure des FFI ;
		9. Convenir d'un plan d'action pour la mesure future des FFI dans le pays, en tenant compte de l'infrastructure de données et de la capacité statistique nécessaires. Discuter et convenir des priorités à court et à long terme pour le développement des capacités et le travail statistique sur les FFI ;
		10. S'efforcer de promouvoir une approche pangouvernementale de la gestion des FFI, partager les résultats statistiques et rechercher des financements pour une mesure statistique continue des FFI en vue d'établir des rapports dans le cadre de l'Agenda 2030 et au-delà.

### Calendrier

* 1. Les activités du GTT-FFI sont planifiées selon le calendrier indicatif :

| Échéance | Étapes importantes |
| --- | --- |
| Phase 1 | Test pilote des méthodes de mesure des FFI |
| Juin-Juill. 2021 | Mettre en place le GTT-FFI et convenir de son mandat |
| Juin-Juill. 2021 | Évaluation du risque de FFI |
| Juill.-Mi-sept. 2021 | Examen de la disponibilité des données |
| Août-Sept. 2021 | Planification des essais pilotes |
| Sept. 2021 | Discuter de la capacité statistique, des besoins en formation et du matériel |
| Sept.-Nov. 2021 | Soutenir la mesure pilote nationale des FFI |
| Début Déc. 2021 | Discuter des défis et des résultats du pilote |
| Phase 2 | Rapport et étapes suivantes |
| Déc. 2021 | Examiner le rapport sur les résultats des essais pilotes |
| Déc. 2021 | Convenir d'un plan d'action initial pour la mesure future des FFI |
| Janv. Mars 2022 | Contacter les intervenants afin de partager les résultats et obtenir du soutien |
| Févr. Mar 2022 | Affiner le plan d'action, si nécessaire, en fonction des commentaires des intervenants. |
| Jan 2022 -> | Coordonner les efforts en vue de l'établissement de rapports sur l'indicateur 16.4.1 des ODD relatif aux FFI |

### Participants

* 1. Le GTT-FFI sera composé d'experts en statistiques et en FFI de [*liste des agences nationales et des intervenants concernés*]. Les participants et leurs coordonnées sont présentés dans le tableau 1 de l'annexe.
	2. [*Organisme/Institution*] assurera le rôle de secrétariat du GTT-FFI.
	3. [*Nom*] assurera la fonction de coordonnateur du GTT-FFI auprès de l'équipe de la CNUCED/CEA.

### Annexe 1. Membres du GTT-FFI

|  | Nom | Coordonnées du contact (adresse courriel) | Organisation |
| --- | --- | --- | --- |
| 1 |  |  |  |
| 2 |  |  |  |
| 3 |  |  |  |
| 4 |  |  |  |
| 5 |  |  |  |
| 6 |  |  |  |
| 7 |  |  |  |
| 8 |  |  |  |
| 9 |  |  |  |
| 10 |  |  |  |
| 11 |  |  |  |
| 12 |  |  |  |
| 13 |  |  |  |
| 14 |  |  |  |
| 15 |  |  |  |
| 16 |  |  |  |
| 17 |  |  |  |
| 18 |  |  |  |
| 19 |  |  |  |
| 20 |  |  |  |

1. <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx> [↑](#footnote-ref-1)